



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Exclusion des producteurs de raisin de table du fonds d'urgence des viticulteurs

Question écrite n° 15256

Texte de la question

Mme Marine Hamelet alerte M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les aides à destination des viticulteurs. En effet, le Syndicat du chasselas de Moissac AOP indique qu'un fonds d'urgence de quatre-vingt millions d'euros serait débloqué rapidement mais seulement pour les vigneron. Suite aux épisodes de gel de 2021 et 2022 puis au mildiou de 2023, le raisin de table est également touché et les exploitations sont en difficulté financières. Elle lui demande donc pourquoi les producteurs de raisin de table sont exclus des bénéficiaires de ce fonds d'urgence.

Données clés

Auteur : [Mme Marine Hamelet](#)

Circonscription : Tarn-et-Garonne (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15256

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 février 2024](#), page 1059

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)